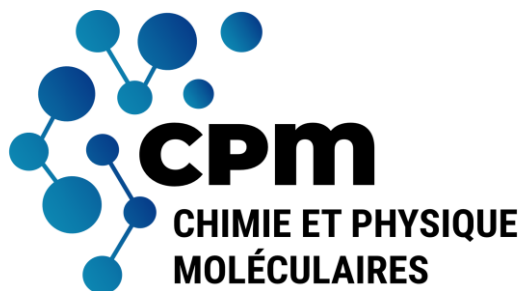




**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Mardi 15 Octobre 2024 à 14h (Salle 6 de l'ICPM)

Directeur du pôle CPM : M. Etienne

Chargé d'appui du pôle CPM : X. Roux

Membres présents : E. Aubert, F. Aubriet, L. Becu, M. Boisbrun, S. Bonenberger, N. Chaoui, C. Charbaut, V. Che Dji, F. Dupire, C. Duranteau, A. En Naciri, E. Espinosa, G. Francius, C. Gantzer, D. Karevski, C. Merlin, M. Müller, A. Pasc, S. Schramm, A. Vasseur, L. Vernex-Loset, E. Wenger

Membres absents : S. Bouguet-Bonnet (procuration à E. Espinosa), C. Despas (procuration à C. Merlin), C. Escoffier, P. Friant-Michel (procuration à D. Karevski), M. Hebrant (procuration à C. Gantzer), F. Ingrosso (procuration à S. Bonenberger), S. Lebegue (procuration à A. Vasseur), M. Mauro, J.B Regnouf de Vains (procuration à A. Pasc), M. Souhassou (procuration à E. Aubert), E. Tailleur (procuration à E. Wenger)

Nombre de sièges au sein du Conseil : 34

Nombre de membres en exercice : 33

Quorum : 17

Présents à 14h : 22

Absents à 14h : 11

Nombre de procurations à 14h : 9

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **31 expressions de vote (22 membres présents + 9 procurations)**.

Ordre du jour :

1/ Informations du Dr de CPM

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 24 Septembre 2024

3/ Campagne d'emplois UL 2025

4/ Demandes de soutien financier pour l'organisation de manifestations scientifiques prévues fin 2024 et début 2025

5/ Discussion sur le mode de répartition des CDEs UL à compter de 2025

6/ Questions diverses

1. Informations du Dr de CPM

M. Etienne indique que P. Gros a démissionné de son mandat d'élu au Conseil de CPM et que des élections partielles dans le collège A – sous-collège L2CM se tiendront le 3 décembre 2024.

M. Etienne détaille le programme des bourses Eiffel qui est un outil développé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et en doctorat. A ce titre, l'appel à candidatures BOURSES EXCELLENCE EIFFEL 2025 a été lancé par Campus France le mardi 1^{er} octobre 2024, avec une date limite de dépôt fixée au 8 janvier inclus. **A l'Université de Lorraine, il sera ouvert aux candidatures internes jusqu'au vendredi 6 décembre 2024.**

M. Etienne informe le Conseil des avis très favorables qu'il a émis sur 1 dossier déposé dans le cadre de l'AAP UL 2025 « Prématuration/Valorisation Non Economique » et sur 2 dossiers déposés auprès de la Métropole du Grand Nancy (émanant du LPCT et du LCPME).

Il précise ensuite les montants alloués aux unités dans le cadre de l'item « soutien aux gratifications de stages M2/ING » de l'enveloppe projets 2025 du pôle, suite à l'enquête 2023-2024 :

CRM2 = 2.200 €

LCPME = 6.600 €

L2CM = 2.400 €

LPCT = 4.400 €

LCP-A2MC = 4.400 €

Nous avons été informés cette semaine du calendrier hyper serré de l'AAP Région 2025 à venir (dispositifs "Projet Doctoral" et "Jeune chercheur") :

- diffusion officielle par l'UL et les EPST de l'AAP Région 2025 autour du 20 octobre 2024
- dépôt des projets par les porteurs sur l'application dédiée entre le 28 octobre et le 11 novembre 2024 à minuit
- expertise et éventuel classement des PS entre le 12 et le 15 novembre 2024 pour un retour à la DRV le 18 novembre dernier délai
- CS de l'UL le 26 novembre et CA le 10 décembre 2024 pour un retour à la Région de tous les documents pour le 20 décembre 2024 dernier délai

Compte tenu de ces délais, il est proposé dès à présent de sensibiliser les membres des labos en diffusant les dossiers et modalités 2024 pour avancer dans la réflexion mais en ayant conscience **que ce ne seront pas les documents finaux de 2025 à déposer par les porteurs.**

A priori, l'UL serait toujours sur la base de 25 possibilités, confondues entre projets Doc et JC et la cible pour CPM serait la même que l'an passé à savoir 1+1 (en fonction du nombre global de dossiers déposés par les 10 pôles scientifiques).

Il rappelle enfin que la mise à jour des fiches des unités de recherche et des plateformes technologiques sur les sites internet de l'UL et de Plug in labs est à faire pour le 18 octobre dernier délai.

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 24 Septembre 2024

Vote : 25 POUR et 6 ABSTENTIONS

3/ Campagne d'emplois UL 2025

M. Etienne fait état de la situation tendue au niveau de l'UL qui prévoit un double mécanisme prudentiel, proposant de publier a minima 50% des emplois vacants d'EC et pouvant aller jusque 70%. Pour ce qui concerne les emplois BIATSS, il n'y a pas de cible définie par pôles et collègiums mais un plafond de 100 publications d'emplois est fixé.

Avant d'attaquer la campagne d'emplois proprement dite, M. Etienne propose de traiter le point relatif au repyramidage ASI 2025 (LPR). Il revient ainsi au Conseil de prioriser des emplois types à remonter à l'UL et compte tenu du vivier de TECH éligibles au sein de CPM, les 3 suivants sont retenus :

BAP J / J3E47 - ASI en Gestion financière et comptable

BAP C / C3C43 - ASI électronicien

BAP C / C3D46 - ASI en études mécaniques

E. Espinosa demande à ce qu'un effet mémoire existe sur la priorisation opérée au sein de la BAP C entre les 2 emplois types, si les 2 venaient à ne pas être retenus par l'UL.

Vote : 31 POUR

M. Etienne suggère ensuite de commencer par les 2 emplois BIATSS vacants de CPM :
ASI BAP B (L2CM) -> présentation du profil par la DU et demande de publication au concours externe

TECH BAP J (LCP-A2MC) -> demande de report de publication

Vote : 31 POUR

Pour ce qui concerne les emplois d'EC, M. Etienne présente les 8 emplois vacants recensés dans la liste et indique qu'un nouveau support est apparu il y a quelques jours, émanant du Collégium Technologie via une transformation d'un PRAG en MCF 33 pour l'IUT de Moselle Est et le LCP-A2MC (site de Forbach). Cet emploi ne figurant pas dans la liste initiale des emplois vacants du pôle, il sera considéré comme hors cible par l'Établissement.

Il rappelle également les besoins exprimés dans DIALOG par les unités au titre de 2025.

☞ Départ de F. Aubriet vers 15h30 (procuration donnée à S. Schramm) soit 31 expressions de vote (21 membres présents + 10 procurations).

M. Etienne propose de procéder par étapes et votes intermédiaires. Ainsi, il soumet en premier lieu les 2 emplois qui semblent facilement reportables car il y a accord entre les laboratoires et les composantes concernés, à savoir les emplois PR 31 LPCT-FST et MCF 64 CRM2-FST

Vote : 31 POUR

Il propose ensuite de soumettre au vote l'emploi MCF 33 LCP-A2MC-IUT de ME (via la transformation d'un support PRAG) qui sera hors cible du pôle CPM.

Vote : 31 POUR

Bien qu'ayant approuvé cette publication, A. Pasc précise toutefois que ce n'est pas à une composante formation ou à un collégium de définir le laboratoire d'affectation d'un emploi vacant d'EC et souhaiterait qu'à l'avenir, tous les postes du pôle soient soumis aux mêmes règles de discussions préalables.

M. Etienne précise qu'il reste 6 emplois à interclasser pour rentrer dans les cibles de 50% (4) et 70% (6) des emplois publiables du pôle.

Il propose déjà de mettre dans les 4 premiers, les 2 emplois pour lesquels existe une convergence avec les remontées du Collégium ST à savoir le MCF31 CRM2-FST et le MCF32 L2CM/SciFA.

Il propose ensuite de discuter des 3 emplois 85 (1 PR et 2 MCF) qui interagissent avec la Faculté de Pharmacie. Après la présentation formelle des besoins de chaque laboratoire par les 3 DUs et l'indication informative des besoins d'enseignement exprimés par la Faculté de Pharmacie, 2 votes à bulletins secrets sont successivement organisés :

1^{er} vote entre le PR85 (23 POUR) et 1 MCF 85 (8 POUR)

2^{ème} vote entre les 2 MCF 85 : 16 POUR l'emploi au CRM2 et 15 POUR l'emploi au L2CM

Compte tenu des résultats de ces votes intermédiaires, M. Etienne soumet la liste globale des emplois demandés à publication et au report par CPM au titre de 2025 :

Demandes de publication d'EC - priorités 1 ex aequo (cible de 50%) :

MCF 31 n°1082 CRM2/FST

MCF 32 n°0371 L2CM/SciFA -> *Attention demande de changement de section CNU de 31 en 32*

PR 85 n°0803 LPCT/Pharmacie

MCF 85 n°0443 CRM2/Pharmacie

Demandes de publication d'EC - priorités 2 (cible de 70%) :

5ème

MCF 85 n°0433 L2CM/Pharmacie

6ème

MCF 31 n°0525 LCP-A2MC/SciFA

7ème et 8ème demandés au report

PR31 n°0096 LPCT/FST et MCF64 n°1127 CRM2/FST

Une autre demande de publication (hors cible de CPM) sur l'emploi PRAG n°1168 demandé en transformation en MCF 33 (LCP-A2MC/IUT de ME) recueille un avis extrêmement favorable du Conseil de pôle.

Vote : 31 POUR

4/ Demandes de soutien financier pour l'organisation de manifestations scientifiques prévues fin 2024 et début 2025

M. Etienne présente succinctement les 3 demandes déposées et soumet au vote du Conseil les attributions proposées sur l'enveloppe soutien IST 2024 du pôle :

- 750 € en faveur du GDR NEMO porté par N. Vila (LCPME)
- 500 € en faveur du projet LECOMIC porté par F. Changey (LCPME)
- 200 € en faveur du projet Femmes&Sciences porté par E. Tailleur (CRM2)

Vote : 31 POUR

5/ Discussion sur le mode de répartition des CDEs UL à compter de 2025

M. Etienne relate que le CS réuni le 24 septembre 2024 a validé la répartition des 100 CDEs UL alloués annuellement aux 10 pôles scientifiques pour les 3 années à venir soit de 2025 à 2027 inclus (couvrant le reste du mandat de la présidence actuelle).

Le calcul a été opéré par la DRV en tenant compte du nombre d'HDRs présents dans chaque pôle scientifique au 1^{er} janvier 2024 et il s'avère que CPM perd 1 CDE par rapport au CQE précédent (passage de 8 à 7). Toutefois et afin d'amortir la baisse auprès des 3 pôles scientifiques perdants (OTELO, EMPP et CPM), le VP Recherche a fait la proposition d'allouer 1 CDE supplémentaire à chacun des 3 pôles concernés sur une des 3 années de référence
-> CPM pourra ainsi compter sur 7 CDEs en 2025, 8 en 2026 et 7 en 2027.

Il précise que ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil (en même temps que l'examen des projets doctoraux déposés dans le cadre de l'AAP Région 2025) et qu'il s'agit juste aujourd'hui d'engager la réflexion. Il indique à titre d'exemple que d'autres pôles scientifiques (M4, EMPP) fonctionnent différemment que CPM pour l'attribution des CDEs et met en évidence le fait que nous avons une vision sur 3 ans des allocations par l'UL, permettant une éventuelle approche pluriannuelle.

Plusieurs membres du Conseil font état de leur perception des choses et M. Etienne renvoie au prochain Conseil à la mi-novembre pour échanger à nouveau et opérer des choix de répartition.

6/ Questions diverses

/

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 18h.